

**Conseil d'exploitation
Régie dotée de la seule autonomie financière
Marchés communaux de Trouville-sur-Mer
Séance du 18 septembre 2025**

FG/ CE2025-006

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre 2025 à 9h00, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie dotée de la seule autonomie financière « Marchés communaux de Trouville-sur-Mer » se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 11 septembre 2025, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Présidente.

Conseillers en exercice : 7 - Quorum : 4 - Présents : 6 - Représentés : ... - Absent : 1

Membres du conseil municipal – Délibération n°2025-2025-04 du conseil municipal du 5 février 2025	Présent	Représenté	Excusé
Titulaires			
Sylvie de Gaetano	X		
Guy Legrix	X		
Catherine Vattier	X		
Martine Guillon	X		
Hervé Huchet	X		
Suppléants			
Didier Quenouille			
Delphine Pando			
Patrice Brière			
Personnalités qualifiées			
Stéphane Brassy			X
David Baillon	X		

Le Conseil d'exploitation désigne Guy Legrix comme Secrétaire de séance.

.....
Décision modificative n°2025-02 – Budget annexe des « Marchés communaux de Trouville-sur-Mer »

Par délibération n°2024-184 en date du 19 décembre 2024, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer.

Puis par délibération n°2025-47 en date du 25 avril 2025, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer.

Pour mémoire, une décision modificative est une délibération qui vient modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour ajuster la répartition des crédits votés.

Une décision modificative répond aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif, et peut également être transmise par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Elle doit, comme le budget, être présentée section par section et différencier clairement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques. Il n'est toutefois pas nécessaire de rééditer l'ensemble du document : seul le récapitulatif des chapitres et articles impactés doit être transmis.

À l'issue des huit premiers mois d'exploitation de la régie, plusieurs ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires.

Il s'agit principalement de procéder au transfert des crédits initialement inscrits au chapitre 012 – « Charges de personnel » pour la rémunération du placier-régisseur, cette dépense relevant en réalité d'une prestation de service devant être imputée au chapitre 011 – « Charges à caractère général ». Par ailleurs, quelques ajustements ponctuels sont proposés afin de sécuriser l'exécution budgétaire de fin d'exercice.

Le montant total du budget, soit 106 500,00 €, reste inchangé par rapport au budget primitif adopté,

Nature	Libellé nature	Chap.	Budgété 2025	Réalisé 2025	%Réal.	Disponible 2025	BP2025	DM1	AS	DM2
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	011	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	011	18 000,00	20 168,49	1,12	-2 168,49	18 000,00	0,00	0,00	2 200,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	011	2 000,00	1 155,03	0,58	844,97	0,00	0,00	2 000,00	
6066	CARBURANTS	011	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	-1 500,00	
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	011	1 000,00	17 700,00	17,70	-16 700,00	1 000,00	0,00	0,00	28 000,00
6156	MAINTENANCE	011	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	011	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	011	0,00	55,00	0,00	-55,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	011	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	-500,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	011	0,00	2,32	0,00	-2,32	0,00	0,00	0,00	100,00
		Total 011	41 500,00	39 080,84		2 419,16	41 500,00	0,00	0,00	30 400,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	012	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	012	0,00	2,00	0,00	-2,00	0,00	0,00	0,00	
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	012	44 950,00	3 073,38	0,07	41 876,62	45 000,00	-50,00	0,00	-10 590,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	012	0,00	70,00	0,00	-70,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	012	0,00	16,00	0,00	-16,00	0,00	0,00	0,00	40,00
		Total 012	64 950,00	3 161,38		61 788,62	65 000,00	-50,00	0,00	-30 400,00
6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	65	50,00	1,25	0,03	48,75	0,00	50,00	0,00	
		Total 65	50,00	1,25		48,75	0,00	50,00	0,00	0,00
		Total général	106 500,00	42 243,47		64 256,53	106 500,00	0,00	0,00	0,00

Le Rapport entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son Article L1612-11

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Vu la délibération n°2024-184 en date du 19 décembre 2024, relative au vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe des marchés communaux

Vu la délibération n°2025-47 en date du 25 avril 2025, relative au vote de la décision modificative n°1 du budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer

Considérant le besoin d'ajuster des crédits budgétaires du budget annexe sur l'exercice 2025

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : Valide le projet de décision modificative n°2025-02 du budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer, qui s'équilibre comme suit :

Nature	Libellé nature	Chap.	Budgété 2025	Réalisé 2025	%Réal.	Disponible 2025	BP2025	DM1	AS	DM2
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	011	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	011	18 000,00	20 168,49	1,12	-2 168,49	18 000,00	0,00	0,00	2 200,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	011	2 000,00	1 155,03	0,58	844,97	0,00	0,00	2 000,00	
6066	CARBURANTS	011	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	-1 500,00	
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	011	1 000,00	17 700,00	17,70	-16 700,00	1 000,00	0,00	0,00	28 000,00
6156	MAINTENANCE	011	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	011	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	011	0,00	55,00	0,00	-55,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	011	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	-500,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	011	0,00	2,32	0,00	-2,32	0,00	0,00	0,00	100,00
		Total 011	41 500,00	39 080,84		2 419,16	41 500,00	0,00	0,00	30 400,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	012	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	012	0,00	2,00	0,00	-2,00	0,00	0,00	0,00	
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	012	44 950,00	3 073,38	0,07	41 876,62	45 000,00	-50,00	0,00	-10 590,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	012	0,00	70,00	0,00	-70,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	012	0,00	16,00	0,00	-16,00	0,00	0,00	0,00	40,00
		Total 012	64 950,00	3 161,38		61 788,62	65 000,00	-50,00	0,00	-30 400,00
6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	65	50,00	1,25	0,03	48,75	0,00	50,00	0,00	
		Total 65	50,00	1,25		48,75	0,00	50,00	0,00	0,00
		Total général	106 500,00	42 243,47		64 256,53	106 500,00	0,00	0,00	0,00

Article 2 : De proposer au conseil municipal d'adopter le projet de décision modificative n°2025-02 du budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer,

Article 3 : D'autoriser Madame la présidente à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

